



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/45  
20 mars 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-sixième réunion  
Montréal, 16-20 avril 2012

**PROPOSITION DE PROJET : NIGERIA**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD et ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

### Nigéria

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (agence principale), ONUDI

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année : 2010	426,4 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>								<b>Année : 2010</b>	
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Util. en lab.	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-141b		60,2		105,6					165,7
HCFC-22				69,0	191,6				260,7

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Valeur de référence 2009-2010	398,2	Point de départ des réductions globales durables	398,2
<b>CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée	0,0	Restante	308

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2012	2013	2014	Total
PNUD	Elimination des SAO (tonnes PAO)	15,3	9,2	9,2	33,7
	Financement (\$US)	899 254	541 616	541 616	1 982 486
ONUDI	Elimination des SAO (tonnes PAO)	10,0	11,8		21,8
	Financement (\$US)	591 250	693 560	0	1 284 810

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	s.o.	398,2	398,2	358,4	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	398,2	398,2	358,4	
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	855 603	836 515	503 829	503 829	299 974		2 999 750
		Coûts d'appui	64 170	62 739	37 787	37 787	22 498		224 981
	ONUDI	Coûts du projet	550 000	550 000	645 172		193 908		1 939 080
		Coûts d'appui	41 250	41 250	48 388		14 543		145 431
Financements approuvés par le Comité exécutif (\$US)									
			Coûts du projet	1 405 603	0	0	0	0	1 405 603
			Coûts d'appui	105 420	0	0	0	0	105 420
Total du financement demandé soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)									
			Coûts du projet	0	1 386 515	0	0	0	1 386 515
			Coûts d'appui	0	103 989	0	0	0	103 989

<b>Recommandation du secrétariat :</b>	Pour examen individuel
--	------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Nigeria, le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 66<sup>e</sup> réunion, une demande de financement de la deuxième tranche du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 1 490 504 \$US, comprenant 836 515 \$US plus coûts d'appui d'agence de 62 739 \$US pour le PNUD, et 550 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 41 250 \$US pour l'ONUDI. Cette demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH accompagné d'un rapport de vérification sur la consommation de HCFC au Nigeria, et les plans annuels de mise en œuvre pour 2012 et 2013.

### Contexte

2. Le Comité exécutif a approuvé à sa 62<sup>e</sup> réunion le PGEH du Nigeria, destiné à réduire la consommation de HCFC du pays jusqu'à un niveau durable représentant 90 % de la valeur de référence, pour un financement total s'élevant en principe à 4 938 830 \$US plus coûts d'appui d'agence de 370 412 \$US. Ce montant comprenait 855 603 \$US plus coûts d'appui d'agence de 64 170 \$US pour le PNUD, et 550 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 41 250 \$US pour l'ONUDI pour la mise en œuvre de la première année du PGEH.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. Les activités d'investissement du PGEH du Nigeria se concentrent sur la conversion à la technologie à base de formiate de méthyle pour le gonflage des mousses de polyuréthane (PU) dans le secteur des mousses et celui du matériel d'isolation de la réfrigération commerciale. Les activités ont démarré dans ces deux secteurs. Le PNUD s'est rendu dans les deux entreprises de formulation du pays du pays, Vitapur et Komaj, et a estimé Komaj discutable en ce qui concerne son aptitude organisationnelle, technique et financière pour fonctionner intégralement en qualité d'entreprise de formulation sur la base du formiate de méthyle. À la place, Komaj, qui distribue du polyol prémélangé à de nombreux utilisateurs en aval, achètera à Vitapur les systèmes de polyuréthane à base de formiate de méthyle et fera office de distributeur sur le marché. À ce jour, quatre missions en tout visant les deux secteurs ont été effectuées, dont une mission de l'ONUDI auprès du secteur de la réfrigération commerciale comprenant la visite dans 15 villes de 109 unités liées aux opérations de moussage afin de vérifier l'éligibilité des entreprises et de préparer l'ensemble du matériel et des services à fournir.

4. Le PGEH pour le Nigeria inclut un projet de démonstration de production et de distribution d'hydrocarbures pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation. En 2011, deux décaissements d'un montant total de 220 000 \$US ont été approuvés, couvrant la préparation, l'infrastructure et le matériel des unités de démonstration prévues.

5. L'Unité de gestion de projet (PMU), qui est opérationnelle, a accompagné les agences d'exécution lors de leurs missions respectives au Nigeria. La vérification de la consommation de HCFC de 2010 n'était pas prévue étant donné que l'Accord ne prévoit pas d'objectifs pour les années avant 2013.

### Plans annuels pour la seconde tranche du PGEH

6. Dans le secteur des mousses, Vitapur installera les équipements de mélange, le contrôle de la qualité et le laboratoire de développement se rapportant au formiate de méthyle. Les formulations à développer seront testées dans les propres installations de production de blocs, de panneaux et de vaporisateurs de mousses des entreprises. Komaj mettra en place un laboratoire de contrôle de la qualité

et développera, avec l'assistance du PNUD, un système à base de formiate de méthyle pour les utilisateurs en aval, qui sera produit dans les installations de Vitapur. Un premier groupe d'utilisateurs en aval de systèmes de polyol prémélangés dans des applications diverses telles que panneaux, mousses à vaporiser et produits thermiques convertiront leurs installations au cours de l'année 2012.

7. Dans le secteur de la réfrigération commerciale, plus de 30 entreprises fabriquant des machines à fabriquer de la glace avec des machines à injection de mousse à basse pression convenant à l'utilisation de systèmes à base de formiate de méthyle feront l'objet d'une conversion. Les polyols prémélangés proviendront des entreprises de formulations converties. Au cours de l'année 2012, les activités comprendront la fourniture de nouveaux équipements et de pièces détachées ainsi qu'une assistance technique et la formation du personnel.

8. La mise en place d'installation pilotes pour produire des hydrocarbures aux fins d'utilisation dans la réfrigération entrera en fonctionnement au troisième trimestre de 2012. Il est prévu que les kits de conversion pour les équipements de réfrigération et les essais associés sur le terrain seront achevés au cours des trois premiers trimestres de l'année, la distribution de kits de conversion aux ateliers ayant lieu au cours du quatrième trimestre de 2012. La formation des techniciens de l'entretien commencera au troisième trimestre afin qu'ils soient en mesure d'utiliser les kits de conversion.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

### OBSERVATIONS

#### Consommation de HCFC

9. La valeur de référence des HCFC en vue de la conformité a été fixée à 398,2 tonnes PAO, sur la base de la consommation actuelle communiquée conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010, indiquée dans le tableau ci-dessous. La valeur de référence est de 9,2 tonnes inférieure aux 407,4 tonnes PAO estimées au moment de l'approbation du PGEH du Nigeria.

#### Consommation de HCFC (Article 7)

HCFC	2006	2007	2008	2009	2010	Valeur de référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	650,52	1 260,49	3 979,93	4 298,32	4 739,22	4 518,77
HCFC-141b	0	242,10	702,34	1 214,20	1 506,46	1 360,33
Total	650,52	1 502,59	4 682,27	5 512,52	6 245,68	5 879,10
<b>tonnes PAO</b>						
HCFC-22	35,8	69,3	218,9	236,4	260,7	248,5
HCFC-141b	0,0	26,6	77,3	133,6	165,7	149,6
Total	35,8	96,0	296,2	370,0	426,4	398,2

## Rapport périodique de 2011 et plan annuel de 2012

10. Le Secrétariat s'est entretenu avec les agences d'exécution au sujet de la nouvelle affectation à une entreprise de formulation et à un distributeur du financement des deux entreprises de formulation déjà prévu dans le budget. Le PNUD a fourni un budget mis à jour en conséquence, avec des dépenses accrues chez Vitapur par rapport au plan initial pour permettre la production de quantités plus importantes et pour couvrir les activités restantes chez Komaj qui sont nécessaires pour lui permettre de remplir ses obligations de distributeur. L'agence a proposé, en tant qu'activité supplémentaire, un atelier destiné aux clients des deux entreprises pour les informer des changements intervenus dans les polyols mélangés qu'ils vont recevoir. Le budget total demeure inchangé. Sur la base des dispositions du paragraphe 7 de l'Accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif offrant au pays une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre, le Secrétariat a accepté d'inclure les changements dans le plan annuel recommandé pour approbation à la présente réunion avec une mise à jour ultérieure de l'ensemble du plan.

11. L'avancement d'ensemble du PGEH pour le Nigeria est pour l'essentiel conforme au calendrier, en dépit de la tâche très ardue de convertir plus de 150 différentes entreprises dans le pays. Les dépenses, qui s'élèvent pour le moment à 378 170 \$US, correspondent à 26,9 % du montant de 1 405 603 \$US approuvé pour la première tranche.

### Révision de l'Accord du PGEH

12. Le PGEH du Nigeria a été approuvé avant l'établissement de la valeur de référence des HCFC en vue de la conformité. En conséquence, en approuvant le PGEH, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, entre autres, de mettre à jour l'Appendice 2-A (« Les objectifs et le financement ») de l'Accord afin d'y inclure les chiffres de consommation maximale autorisée et d'informer le Comité exécutif des niveaux de consommation maximale autorisée qui en résultent (décision 62/58). Sur la base des données communiquées par le gouvernement du Nigeria en vertu de l'Article 7 et de son calendrier révisé d'élimination, les paragraphes concernés de l'Accord ont été mis à jour et un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace ce qui a été conclu à la 62<sup>e</sup> réunion comme le montre l'Annexe I au présent document. L'Accord révisé intégral sera joint au rapport final de la 66<sup>e</sup> réunion.

## **RECOMMANDATION**

13. Le Comité exécutif pourrait envisager de :
- (a) Prendre note du rapport périodique de mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Nigeria ;
  - (b) Prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1, Appendice 1-A « Les substances » et l'Appendice 2-A « Les objectifs et le financement » de l'Accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif, basé sur la valeur de référence des HCFC en vue de la conformité, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace l'Accord conclu à la 62<sup>e</sup> réunion, présenté à l'Annexe 1 au présent document ;
  - (c) Prendre note que le point de départ révisé de la réduction globale durable de la consommation de HCFC est de 398,2 tonnes PAO, calculé à partir de la consommation réelle de 370,0 tonnes PAO et de 426,4 tonnes PAO déclarée respectivement pour 2009 et 2010, au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal ; et

- (d) Approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH du Nigeria, et le plan de mise en œuvre correspondant, au montant de 1 490 540 \$US, dont 836 515 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 62 739 \$US pour le PNUD, et 550 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 41 250 \$US pour l'ONUDI.

## Annexe I

### TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU NIGERIA ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES

(Les changements importants sont indiqués en gras pour plus de clarté)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Nigeria (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 conformément aux calendriers de réduction du Protocole de Montréal à un niveau durable de **358,4 tonnes PAO** égal à la consommation maximum permise pour 2015 en vertu du calendrier de réduction du Protocole de Montréal.

**16. Le présent Accord révisé remplace l'Accord conclu à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif.**

#### APPENDICE 1-A : LES SUBSTANCES

Substances	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	<b>248,5</b>
HCFC-141b	C	I	<b>149,6</b>
<b>Total</b>			<b>398,2</b>

#### APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)				<b>398,2</b>	<b>398,2</b>	<b>358,4</b>	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée du groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)				<b>398,2</b>	<b>398,2</b>	<b>358,4</b>	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (\$US)	855 603	836 515	503 829	503 829	299 974	0	2 999 750
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	64 170	62 739	37 787	37 787	22 498	0	224 981
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (US\$)	550 000	550 000	645 172		193 908	0	1 939 080
2.4	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	41 250	41 250	48 388		14 543	0	145 431
3.1	Total du financement convenu (\$US)	1 405 603	1 386 515	1 149 001	503 829	493 882	0	4 938 830
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	105 420	103 989	86 175	37 787	37 041	0	370 412
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	1 511 023	1 490 504	1 235 176	541 616	530 923	0	5 309 242
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							10,6
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							<b>237,9</b>
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							79,5
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)							<b>70,1</b>